

FICHE DE PROJET SUR LA CHAINE DE VALEUR MANIOC

Pays	REPUBLIQUE DU CONGO
Durée	5 ans, à partir de 2020
Localisation	Tous les départements
Estimation du Coût	5 898 500 000 CFA soit 8 991 616 Euros
Contexte	Le manioc est l'aliment de base de plus de 90% des Congolais, avec une consommation moyenne annuelle estimée à 250kg/personne de produits transformés. Sa culture mobilise la quasi-totalité des actifs agricoles, d'abord pour l'autoconsommation, puis comme source de revenus garantis pour les ménages ruraux. La main d'œuvre féminine est beaucoup sollicitée dans toutes les opérations, particulièrement dans la transformation. En général, un actif agricole pratiquant la culture de manioc créé 1,5 emploi indirect dans le secteur informel de la filière. Au cours de ces dix dernières années, les activités menées autour du manioc par les structures sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et les autres interventions des partenaires au développement ont permis l'ouverture de plus de 1384,5 hectares de parcs à bois et de champs communautaires, la production et la distribution de 539 756 656 boutures saines des variétés améliorées et la vulgarisation des itinéraires techniques performants à travers 12 Champs Écoles de Producteurs (CEP) pilotes auprès des ménages ruraux, impliquant plus de 3530 bénéficiaires hommes et femmes. D'après les estimations, la production brute nationale de racines tubérisées de manioc est passée de 2 673 675 tonnes en 2013 à 3 577 102 tonnes en 2017, soit une progression annuelle de 8,4%. Les besoins de consommation de manioc sont estimés à 1 079 661,375 tonnes de produits transformés, soit 3 023 051,85 tonnes de racines tubérisées.
Justification	La production du manioc couvre, certes, les besoins nationaux, mais la professionnalisation des acteurs invite à développer sa chaîne de valeur.

Objectifs	Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, contribuer à l'accroissement du PIB, créer les emplois pour les jeunes,
Acteurs de la Chaîne	- Recherche agronomique ; - Producteurs semenciers (matériel végétal) ; - Prestataires de services mécanisés ; - Fabricants des outils à agricole ; - Fournisseurs d'intrants de production; - Producteurs (unités familiales et agro-industriels) ; - Ouvriers agricoles ; - Techniciens agricoles ; - Transporteurs (véhicules, bateaux, cargo, etc.) - Transformateurs artisanaux de produits de consommation traditionnelle (Chikwangue, cossettes, alcool traditionnel, etc.) ; - Transformateurs artisanaux de produits de consommation moderne (farine, pâtisserie, amidon, gari, biscuiterie, etc.) ; - Fournisseurs d'utilités de transformation (feuilles, bois de chauffe, sacs d'emballage, nappes, etc.) ; - Agro-industriels : farine, amidon, colle, éthanol, confiserie, boulangerie, adhésifs, papiers, biocarburant, cosmétiques et pharmacies. Intervenant local (NG Entreprise); - Fabricants d'équipements de transformation (moulins, pétrisseurs, pétrins, etc.); - Eleveurs (alimentation animale) ; - Commerçants (grossistes et détaillants).
Contraintes à lever	- la dégénérescence des variétés cultivées et les contraintes phytosanitaires ; - les difficultés d'évacuation des productions des bassins enclavés ; - la faible disponibilité des produits dans les lieux de consommation ; - l'inaccessibilité des produits à toutes les bourses ; - la faible quantité des produits ne permettant pas la constitution des stocks de sécurité ; - la faible diversification des produits transformés.
Actions à mener	- Renforcement des capacités de recherche et de conservation du germoplasme ; - Production et diffusion du matériel sain de plantation et formation des bénéficiaires ; - l'amélioration des chaînes de valeur ; - l'amélioration des équipements de production.

RESULTATS ATTENDUS	- 100 hectares de parcs à bois de base sont renouvelés et sécurisés; - 800 hectares de réserve foncière de parcs à bois et de champs de multiplication de proximité sont constitués et sécurisés; - au moins 100 variétés du patrimoine génétique du manioc sont sauvées et conservées; - au moins 10 variétés élites sont introduites; - au moins 10 nouvelles variétés sont localement créées à travers l'amélioration génétique; - les rendements de manioc sont augmentés de 10 à 25 tonnes à l'hectare en moyenne ; - la production nationale de manioc à directement augmentée de 232 500 tonnes de racines tubérisées à la fin du Programme ; - au moins 92 000 000 boutures saines susceptibles de couvrir 9 200 hectares sont produites et distribuées; - au moins 8 400 actifs agricoles sont appuyés dans tous les départements, soit environ 8400 hectares à couvrir; - un laboratoire moderne de diagnostic et de biotechnologie est installé et est opérationnel; - les itinéraires techniques paysans sont améliorés, ainsi que leurs revenus; - le process post-récolte du manioc est amélioré ; - les partenariats stratégiques sont renforcés ; - les produits transformés du manioc sont diversifiés et rendu disponibles.
-------------------------------	--